

peuple et le sentiment des améliorations à introduire dans les conditions des classes laborieuses.

Houssier les catholiques qui sont placés sous l'égide d'un... St-Laurent à Paris? C'est qui qui suit, il y a 25 ans, dans les églises de la capitale, les prédications de l'abbé Duquenois, avaient tout ce qu'il y avait de puissance et de conciliation dans les expansions de cette âme véritablement évangélique.

Qu'on nous permette un seul souvenir à ce sujet. A propos des événements de 1848, un travailleur de la Villette, un chef des débardeurs qui avait été témoin des massacres du mois de juin dans ces quartiers, conçut l'idée d'une association qui, selon lui, devait réparer par la bienfaisance les tristes résidés de la guerre civile et effacer le souvenir des luttes politiques.

Cette association, par la modicité des cotisations et par les avantages qu'elle présentait à ses adhérents, fut bientôt un quartier populeux et industriel, prendre de grandes proportions. En son effet, en 1864, elle comptait plus de vingt mille membres divisés par sections, chaque section ayant son directeur et son trésorier, un puissant patronage, et ce patronage, il le demanda au curé de l'église St-Laurent. La situation était délicate et difficile dans ces quartiers où les passions politiques et anti-religieuses étaient très ardent.

Pour occuper de cette Association, il fallait que l'on fit visite au doyen de la paroisse et le doyen ne recevait que dans son église dont la sacristie était transformée en cette occasion en cabinet de réception. Le débardeur se rendit donc un jour à la sacristie et causa longtemps avec le vénérable curé. Dès ce jour, on le voyait tous les dimanches à la messe et sur sa liste de souscripteurs se remplissait à vue d'œil, car le doyen avait accès dans les plus grands établissements du quartier. Bientôt une messe solennelle fut célébrée à son profit et une messe solennelle en l'honneur de la confraternité de cette association fraternelle et les nombreux fondateurs remplissaient l'église. Le doyen montait en chaire et félicitait les assistants, et les représentants de l'œuvre, les remerciaient de la confiance qu'ils lui témoignaient.

Cette première allocution, qui n'était pas un sermon, mais un ensemble de conseils sortant d'un cœur paternel, devait être suivi de conférences, conférences qu'on pourrait appeler de petits chefs-d'œuvre d'un grand orateur, car l'abbé Duquenois figurait, à cette époque, parmi les prédicateurs renommés de la chaire chrétienne, dont le public de Paris suivait avec assiduité les sermons. Ces petits chefs-d'œuvre, que nous avons lus avec autant d'intérêt que le petit Carême de Massillon, seront sans doute imprimés dans notre diocèse, les et mis à la disposition des riches et par les travailleurs de tout ordre, car les uns et les autres y trouveront d'utiles enseignements. L'encouragement à eux qui font si bien servir la cause de la consolation destinée à ceux qui souffrent.

Les syndicats de notre région auront à puiser dans ce petit livre s'ils veulent mener à bien leurs affaires et nous ne nous en priverons pas. Ce livre est en vente à notre adresse, lequel n'est en somme autre chose que le rapprochement des anciennes corporations confiées aux soins du plus honnête homme de son temps par un monarque chrétien et dont les sermons contemporains et honoraire le trône de France.

Adolphe TERWANGNE.

Président de l'Agence syndicale de la Batterie du Nord à Lille.

Nous, maire de la ville de Roubaix, Vu la loi du 18 juillet 1887, art. 1, et nous considérant que pour la bonne et prompte exécution des affaires de la ville de Roubaix, il convient de déléguer à MM. les adjoints une partie des services qui incombent à l'administration de cette grande ville;

Arrêtons : Les services administratifs sont délégués à MM. les adjoints :

M. Moris : Conditionnement, mesurage public, bains, école de natation, et tramway.

M. P. Flipo : Octroi, marché, hygiène, omnibus, pompiers, travaux publics et tramway.

M. Roussel : Cultes, instruction publique, mont-de-piété, caisse d'épargne, finances.

M. Vienne : Etat-civil, assistance publique, débouage, voirie, abattoirs et fêtes publiques.

Hôtel-de-Ville, à Roubaix, le 18 février 1891.

Le Maire, Léon ALLART.

Par arrêté Royal du 15 février 1891, M. Allart, consul de Belgique à Roubaix, a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

MM. Giroud et Louis Logrand, députés du Nord, ont été nommés membres et bureaux, membres de la commission chargée de l'examen du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1892.

M. le chanoine Hyver, vicaire général d'Algar, professeur aux Facultés Catholiques de Lille, fera le prochain, à 20 février, dans l'église Notre-Dame, à la grand-messe et à la messe de 11 heures 1/2, un sermon et une messe en faveur des étudiants arabes de la faculté de médecine.

Cette œuvre éminemment philanthropique et chrétienne ne manquera pas d'intéresser les personnes charitables de Roubaix. Six jeunes gens ont commencé cette année leurs études de médecine; ils doivent, si la générosité des catholiques du Nord leur vient en aide, reporter dans leur pays, avec leur diplôme d'officier de santé, des connaissances plus étendues que nous ne les avons jamais eues. L'évangélisation des peuplades africaines, en s'ajoutant aux missions pour faire pénétrer, surtout au sein des populations musulmanes, en même temps qu'on les instruit de la sainte doctrine, la santé du corps, toutes les lumières de la foi catholique.

Nous ne doutons pas que l'appel de MM. Giroud et Logrand, qui ont été nommés membres et bureaux, membres de la commission chargée de l'examen du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1892.

ment existaient, qui ont été brûlés dans son cabinet, lors de l'incendie du palais de Justice en 1871, et qui eussent permis de faire le jour sur cette journée curieuse.

Nommé vice-président en 1870, il dirigea, avec autant de tact que d'autorité les débats de l'affaire Assolant de Bouvry contre Sayrol-Montpau.

Son nom se trouva aussitôt à l'affaire du discours de Lille, pendant la période du seize mai. Il prononça alors le jugement qui condamnait M. Gambetta à huit mois de prison. Les cordons du char étaient tenus par M. Sénari, président à la cour; Pradins, avocat général; Barbour, bâtonnier de l'ordre des avocats; Lewy, procureur de la République; et par MM. Hémar et Beaupré, du barreau de Paris.

La Société chorale l'Union des Travaillleurs a offert, dimanche dernier, à ses membres honoraires, un concert vocal et instrumental qui, ainsi que nous l'avons dit, furent précédés par la Grande-Harmonie et la Fanfare Delaire à la tête de leur d'attirer dans les grands salons de l'église l'auditoire nombreux et choisi.

La société d'harmonie Les Enfants de la Lyre de Wairelos, qui avait fait preuve de bonne confraternité en prêtant son local à la Société de l'Union des Travaillleurs, et dont les soirées ont été précédées par la Grande-Harmonie et la Fanfare Delaire à la tête de leur d'attirer dans les grands salons de l'église l'auditoire nombreux et choisi.

Une bonne part du succès de la soirée revient à la société chorale l'Union des Travaillleurs, dont les chœurs de St-Joseph, de St-Michel et de St-Nicolas, ont chanté avec beaucoup d'expression. Nous félicitons M. E. Vromans des réels progrès que cette société a fait sous son habile direction.

Le grand air de la Juive, chanté par M. Detimmermann, et son duo avec M. L'Hévéot ont paru avec l'occasion d'un véritable succès.

MM. G. Serand, Parent et Florin ont chanté plusieurs romances avec infiniment de goût. Aussi le public ne leur a pas ménagé ses bravos.

M. Proust, qui était invité par la note, a chanté avec une remarquable connaissance des nuances chorales. Il a été rappelé et bisé après chacune d'elles.

Ce concert n'a pas été seulement une fête pour les personnes qui y ont assisté, car les pauvres n'ont pas été oubliés. Une quête faite en leur faveur entre la première et la seconde partie, a produit la somme de 31 fr. 30 c.

Dimanche prochain, 20 février, à 7 heures, soirée bachique donnée par la Société la Lyre Roubaissienne, au Demi-Cercle, place Notre-Dame.

On a vu de réclamation avant-hier, chez elle, une ouvrière, Marie Defert, employée dans un établissement industriel de la rue de la Esplanade. Elle avait voulu retirer, pendant la marche de son métier, de la laine qui s'était enroulée autour de la brosse, cette jeune fille a eu la peau de l'avant-bras gauche et de la main complètement enlevée jusqu'au coude.

Un accident, dit celui-ci encore, à l'impression de la machine à imprimer hier, chez MM. Motte, Légrand et Millet. En nettoyant son métier, pendant la marche, Léviève Weers, sœur de son père, se blessa gravement à la main gauche par suite de deux engrenages et d'un mécanisme brisé. La blessure est grave.

Ce matin, le nommé Auguste Allinckx, d'origine belge, employé à faire les courses chez MM. Scrépel-Toussaint et Co, teinturiers à Roubaix, fut chargé par son patron de transporter une caisse appartenant à la caisse de MM. H. Devilder et Co.

Il s'est fait servir de cette somme en mille francs d'or et le surplus en billets de banque.

Allinckx avait aussi reçu 320 frs en louis d'or qui avait échangé contre de la monnaie.

Après avoir déposé chez lui, dans un tiroir, cent francs qu'il destinait probablement à sa famille, il se rendit à la banque et de là on ne sait où.

Cet homme qui, jusqu'ici, n'avait mérité aucun reproche et remplissait intelligemment ses devoirs, a été accusé d'avoir commis un désespoir qui lui causait des chagrins domestiques. Plusieurs disent que depuis quelque temps, il paraît fréquemment et avec persistance de l'Amérique; peut-être en a-t-il pris le chemin.

Des malfaiteurs ont essayé de s'introduire, l'avant-dernier nuit, chez Mme Desvignes, débitante de tabacs, rue du Viel-Abbrevoir. La porte protégée par une barre de fer placée à l'intérieur, a résisté à tous les efforts.

On a arrêté, hier, un baclour, Alphonse Doudoover, âgé de 15 ans. Ce jeune homme a profité de l'absence momentanée de l'atelier d'un fleuriste, Lévin Gilman, pour faire dans la poche de son paléot une perquisition qui n'a pas été infructueuse; puisqu'il a retiré une montre en argent qu'il a conservée.

Nous avons signalé, il y a environ trois semaines, la disparition d'une jeune fille, Elodie Degrave, qui avait quitté Roubaix en abandonnant son enfant, chez une de ses voisines. Cette mère dénaturée est revenue à Roubaix, il y a deux jours. Elle a repris son enfant, en déclarant quelle avait l'intention de se fixer à Lille.

Une montre, trouvée sur la voie publique, a été déposée hier au commissariat central.

L'ORATION FUNÈBRE DE MGR REGNIER. Nous en adonnons aujourd'hui la publication de l'oraison funèbre prononcée jeudi par Mgr Mermillod, à l'obit funéraire, célébré à la mémoire de S. E. le cardinal Regnier.

Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

de Dieu. Il ne fallait pas à cette mission; si les honneurs l'avaient fait reculer, les rites solennels de la messe, sans parler des évènements de cette vigile de la discipline qui est sa base et son fondement, complicité et tendre comme la miséricorde est restée vivante, l'âme la justice, il aura jamais d'autre inspiration que sa conscience; sans souci des blâmes ou des louanges, il a traversé les épreuves et les tentations du malin, comme un ange qui guide, mais que rien ne détourne du devoir, sa conscience n'a jamais failli, les âmes et Dieu comme terme de ses pensées et de ses actes. Le pieux et doux continuateur de son œuvre a pu écrire qu'après trente ans de ministère, il est resté jeune, actif, vaillant, sage, et par là même, l'âme et Dieu comme terme de ses pensées et de ses actes. Le pieux et doux continuateur de son œuvre a pu écrire qu'après trente ans de ministère, il est resté jeune, actif, vaillant, sage, et par là même, l'âme et Dieu comme terme de ses pensées et de ses actes.

Le chef du diocèse ne se bornait pas à inspirer et à organiser, il était toujours prêt à intervenir, à se mêler à son œuvre, à le servir au libre, il le multiplie, il évangélise les cités et les campagnes; les visites pastorales et les stations de carême se succèdent sans cesse, et les années se passent, l'âme et Dieu comme terme de ses pensées et de ses actes. Le pieux et doux continuateur de son œuvre a pu écrire qu'après trente ans de ministère, il est resté jeune, actif, vaillant, sage, et par là même, l'âme et Dieu comme terme de ses pensées et de ses actes.

Comme il réalise bien sa devise épiscopale : la charité de Jésus-Christ nous presse; comme sous les enseignements réguliers du devoir, comme sous les apparences d'une règle invariable de cet évêque, et toujours l'âme et Dieu comme terme de ses pensées et de ses actes. Le pieux et doux continuateur de son œuvre a pu écrire qu'après trente ans de ministère, il est resté jeune, actif, vaillant, sage, et par là même, l'âme et Dieu comme terme de ses pensées et de ses actes.

M. G. Serand, Parent et Florin ont chanté plusieurs romances avec infiniment de goût. Aussi le public ne leur a pas ménagé ses bravos. M. Proust, qui était invité par la note, a chanté avec une remarquable connaissance des nuances chorales. Il a été rappelé et bisé après chacune d'elles. Ce concert n'a pas été seulement une fête pour les personnes qui y ont assisté, car les pauvres n'ont pas été oubliés. Une quête faite en leur faveur entre la première et la seconde partie, a produit la somme de 31 fr. 30 c.

On a vu de réclamation avant-hier, chez elle, une ouvrière, Marie Defert, employée dans un établissement industriel de la rue de la Esplanade. Elle avait voulu retirer, pendant la marche de son métier, de la laine qui s'était enroulée autour de la brosse, cette jeune fille a eu la peau de l'avant-bras gauche et de la main complètement enlevée jusqu'au coude. Un accident, dit celui-ci encore, à l'impression de la machine à imprimer hier, chez MM. Motte, Légrand et Millet. En nettoyant son métier, pendant la marche, Léviève Weers, sœur de son père, se blessa gravement à la main gauche par suite de deux engrenages et d'un mécanisme brisé. La blessure est grave.

Ce matin, le nommé Auguste Allinckx, d'origine belge, employé à faire les courses chez MM. Scrépel-Toussaint et Co, teinturiers à Roubaix, fut chargé par son patron de transporter une caisse appartenant à la caisse de MM. H. Devilder et Co. Il s'est fait servir de cette somme en mille francs d'or et le surplus en billets de banque. Allinckx avait aussi reçu 320 frs en louis d'or qui avait échangé contre de la monnaie. Après avoir déposé chez lui, dans un tiroir, cent francs qu'il destinait probablement à sa famille, il se rendit à la banque et de là on ne sait où. Cet homme qui, jusqu'ici, n'avait mérité aucun reproche et remplissait intelligemment ses devoirs, a été accusé d'avoir commis un désespoir qui lui causait des chagrins domestiques. Plusieurs disent que depuis quelque temps, il paraît fréquemment et avec persistance de l'Amérique; peut-être en a-t-il pris le chemin.

Des malfaiteurs ont essayé de s'introduire, l'avant-dernier nuit, chez Mme Desvignes, débitante de tabacs, rue du Viel-Abbrevoir. La porte protégée par une barre de fer placée à l'intérieur, a résisté à tous les efforts. On a arrêté, hier, un baclour, Alphonse Doudoover, âgé de 15 ans. Ce jeune homme a profité de l'absence momentanée de l'atelier d'un fleuriste, Lévin Gilman, pour faire dans la poche de son paléot une perquisition qui n'a pas été infructueuse; puisqu'il a retiré une montre en argent qu'il a conservée.

Nous avons signalé, il y a environ trois semaines, la disparition d'une jeune fille, Elodie Degrave, qui avait quitté Roubaix en abandonnant son enfant, chez une de ses voisines. Cette mère dénaturée est revenue à Roubaix, il y a deux jours. Elle a repris son enfant, en déclarant quelle avait l'intention de se fixer à Lille. Une montre, trouvée sur la voie publique, a été déposée hier au commissariat central.

L'ORATION FUNÈBRE DE MGR REGNIER. Nous en adonnons aujourd'hui la publication de l'oraison funèbre prononcée jeudi par Mgr Mermillod, à l'obit funéraire, célébré à la mémoire de S. E. le cardinal Regnier. Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

La Providence s'était plu à rassembler dans votre humble maison la foule de ce grand surhumain. Homme de règle, de tradition, de congrès, ne pour le gouvernement, il en a toutes les qualités maîtresses; possession de son âme dans une éternelle et sincère passion d'attendre, coup d'œil prompt et pénétrant, aptitude à saisir les hommes et les choses, fermes résolutions, comme disait saint François de Sales, loyale et indépendante franchise, dans les conseils et les décisions, parole lumineuse et précise qui traçait et inspirait ses idées salissies spontanées d'un esprit qui a des ailes et qui n'a pas de fêches; pureté d'une âme transparente, incapable de prendre jamais ni trêve ni loisir, il le multiplie, il évangélise les cités et les campagnes; les visites pastorales et les stations de carême se succèdent sans cesse, et les années se passent, l'âme et Dieu comme terme de ses pensées et de ses actes.

Le chef du diocèse ne se bornait pas à inspirer et à organiser, il était toujours prêt à intervenir, à se mêler à son œuvre, à le servir au libre, il le multiplie, il évangélise les cités et les campagnes; les visites pastorales et les stations de carême se succèdent sans cesse, et les années se passent, l'âme et Dieu comme terme de ses pensées et de ses actes.

Comme il réalise bien sa devise épiscopale : la charité de Jésus-Christ nous presse; comme sous les enseignements réguliers du devoir, comme sous les apparences d'une règle invariable de cet évêque, et toujours l'âme et Dieu comme terme de ses pensées et de ses actes.

M. G. Serand, Parent et Florin ont chanté plusieurs romances avec infiniment de goût. Aussi le public ne leur a pas ménagé ses bravos. M. Proust, qui était invité par la note, a chanté avec une remarquable connaissance des nuances chorales. Il a été rappelé et bisé après chacune d'elles. Ce concert n'a pas été seulement une fête pour les personnes qui y ont assisté, car les pauvres n'ont pas été oubliés. Une quête faite en leur faveur entre la première et la seconde partie, a produit la somme de 31 fr. 30 c.

On a vu de réclamation avant-hier, chez elle, une ouvrière, Marie Defert, employée dans un établissement industriel de la rue de la Esplanade. Elle avait voulu retirer, pendant la marche de son métier, de la laine qui s'était enroulée autour de la brosse, cette jeune fille a eu la peau de l'avant-bras gauche et de la main complètement enlevée jusqu'au coude. Un accident, dit celui-ci encore, à l'impression de la machine à imprimer hier, chez MM. Motte, Légrand et Millet. En nettoyant son métier, pendant la marche, Léviève Weers, sœur de son père, se blessa gravement à la main gauche par suite de deux engrenages et d'un mécanisme brisé. La blessure est grave.

Ce matin, le nommé Auguste Allinckx, d'origine belge, employé à faire les courses chez MM. Scrépel-Toussaint et Co, teinturiers à Roubaix, fut chargé par son patron de transporter une caisse appartenant à la caisse de MM. H. Devilder et Co. Il s'est fait servir de cette somme en mille francs d'or et le surplus en billets de banque. Allinckx avait aussi reçu 320 frs en louis d'or qui avait échangé contre de la monnaie. Après avoir déposé chez lui, dans un tiroir, cent francs qu'il destinait probablement à sa famille, il se rendit à la banque et de là on ne sait où. Cet homme qui, jusqu'ici, n'avait mérité aucun reproche et remplissait intelligemment ses devoirs, a été accusé d'avoir commis un désespoir qui lui causait des chagrins domestiques. Plusieurs disent que depuis quelque temps, il paraît fréquemment et avec persistance de l'Amérique; peut-être en a-t-il pris le chemin.

Des malfaiteurs ont essayé de s'introduire, l'avant-dernier nuit, chez Mme Desvignes, débitante de tabacs, rue du Viel-Abbrevoir. La porte protégée par une barre de fer placée à l'intérieur, a résisté à tous les efforts. On a arrêté, hier, un baclour, Alphonse Doudoover, âgé de 15 ans. Ce jeune homme a profité de l'absence momentanée de l'atelier d'un fleuriste, Lévin Gilman, pour faire dans la poche de son paléot une perquisition qui n'a pas été infructueuse; puisqu'il a retiré une montre en argent qu'il a conservée.

Nous avons signalé, il y a environ trois semaines, la disparition d'une jeune fille, Elodie Degrave, qui avait quitté Roubaix en abandonnant son enfant, chez une de ses voisines. Cette mère dénaturée est revenue à Roubaix, il y a deux jours. Elle a repris son enfant, en déclarant quelle avait l'intention de se fixer à Lille. Une montre, trouvée sur la voie publique, a été déposée hier au commissariat central.

L'ORATION FUNÈBRE DE MGR REGNIER. Nous en adonnons aujourd'hui la publication de l'oraison funèbre prononcée jeudi par Mgr Mermillod, à l'obit funéraire, célébré à la mémoire de S. E. le cardinal Regnier. Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

Le pontifical romain trace le devoir de l'évêque, c'est celle noble servitude, il l'accepte et il y ajoute lui-même, d'une main ferme et d'un cœur résolu, l'engagement d'être fidèle et à la vie et à la mort. Nous ne cessons de dire à son diocèse d'Anjou-lez-lez, dans son premier salut, de premier Dieu qu'il lui plaise de nous permettre d'arriver jusqu'à vous dans quelques heures; car nous vous voyons, et de vous visiter dans vos diverses paroisses; car nous avons le désir de vous voir tous, et de vous porter quelques consolations spirituelles, si de vous affectant dans la bien, et de nous réjouir avec vous par les saintes communications de la foi qui nous unissent.

Adele Costegnies, femme Vanscorris, cabaretière rue de la Chapelle-Carrette, avait loué une chambre à Jules Watlet, puis, racontée-t-elle, sachant qu'il y ramenait des jeunes filles, elle la lui a reprise, mais pour la lui céder plus tard encore. Les détails rapportés par les nombreux témoins ne peuvent vraiment être relatés ici.

M. Tauté, substitut, soutient la prévention au regard de l'innocence de la femme Vanscorris. Elle était malade alors, presque aveugle. Elle ne peut savoir ce que sont ses locataires. Ce système est à demi couronné de succès. Le femme Vanscorris est condamnée qu'à 2 mois de prison et 25 frs d'amende.

Affaire François Hallumiez de Roubaix. — Abus de confiance. On se rappelle qu'il y a bientôt un an, on apprit, non sans étonnement, à Roubaix, que le sieur François Hallumiez, gérant de la Société commerciale Charles Watine et Co. Cette maison, en commandite, avait pour gérant primitif M. Charles Watine. M. Hallumiez, accusé d'aujourd'hui, y avait remplace M. Watine, et, par suite, des dévoués comme apportant ses capacités industrielles et commerciales. Irès connus de ses concitoyens.

En 1876, M. Charles Watine mourut subitement et les commanditaires chargés par M. Watine de gérer son affaire, se virent par conséquent désemparés de leur affaire. D'abord, il parut qu'il y eut des pertes et des bénéfices alternatifs et qu'en somme, les associés eurent un bénéfice assez notable.

Mais, en 1880, on s'inquiéta de voir, entre la caisse et les livres de commerce, un écart au détriment de la première de 40 et quelques milliers de francs. Interrogé par M. Caullier, à Toroucoing, l'un des plus forts commanditaires, le gérant ne sut trop que répondre.

Autres commanditaires, les Dames Watine et Blondeau, dont le nom a depuis si lugubrement retenti, inquiétés pour leurs capitaux, déposèrent une plainte au parquet et Hallumiez fut arrêté.

Il y a onze mois de cela, et bien des événements se sont passés dans l'interval. Les dames Watine, les victimes de la rue du Blanc-Balloy, sont mortes assassinées, mais leur affaire a été reprise par son cours, et François Hallumiez, qui a demandé plusieurs fois des remises, pour prouver son innocence, comparait.

Enfin, aujourd'hui, il est assisté de M. Boitelle aîné. Premier témoin, M. Ruffetot père, liquidateur de la Société Charles Watine et Co., a visité les livres de cette maison et de son examen, il est résulté qu'un déficit de 45,000 francs a été constaté à la caisse d'Hallumiez.

De plus, l'accusé a prétendu des sommes s'élevant de 4 à 5000 francs à diverses personnes. M. Gérardot, comptable de M. Caullier, l'accusé explique ici que ces personnes étaient des gens avec qui on faisait des affaires.

M. Ruffetot signale encore diverses irrégularités dans la conduite commerciale de l'accusé. M. Groeneweghe, comptable de la maison Charles Watine et Co., déclare avoir vu certaines choses qui n'ont pas voulu parler parce qu'il le dit, il ne le regardait pas.

M. Boitelle aîné, demande au témoin s'il n'a pas vu Hallumiez signer des obligations pour M. Caullier, et si ces obligations ont été déposées dans son bureau, une liasse de ces papiers à la main, lui a dit : « Il ne faut parler de cela à personne. »

Le témoin reconnaît que cela est vrai. M. Gérardot, comptable de M. Caullier, à Toroucoing.

Il a été chargé par son patron de vérifier, aux fins de mois, la balance exacte de la caisse d'Hallumiez, et de voir où en étaient les affaires.

Un jour, entrant dans le bureau de son patron, il demanda à Hallumiez de voir les espèces dont l'absence dans la caisse était constatée. L'accusé lui-même, toujours avec le même air de confiance, lui fit réponse, et reconnut par écrit qu'il avait disposé de la somme pour son usage personnel.

L'accusé, interrogé, rejette sur son trouble, cette réponse, s'il l'a faite. Mais, lui dit M. le Président, vous l'avez reconnu par écrit.

Cela est vrai, M. le Président, mais sans responsabilité de ces sommes émises. M. Boitelle demanda au témoin si des arrangements n'ont pas été pris avec Hallumiez pour le remboursement de cet argent, dont voit plusieurs personnes.

M. Boitelle, dit qu'il croit se rappeler que les dames Watine insisteraient pour que Hallumiez fut poursuivi sur l'interpellation de la caisse de M. Caullier, on a compensé la perte d'une année pour le bénéfice d'une autre, car on tenait à payer toujours l'intérêt intégral aux commanditaires.

Hallumiez est condamné à six mois de prison et 60 francs d'amende.

Nous lisons dans le 'Journal' : « Une petite vieille respectable, bonne à signaler, est celle dont le fils s'illustra dans la gestion d'une affaire commerciale de la capitale, et fut nommé ministre d'Etat à Cambrai. » Cette vieille possédait une communauté de sœurs claires, vivant sous la règle de la clôture. Ces religieuses s'occupent entre temps de la confection des pains d'auvent.

« L'Administration du vic vicent de leur situation qu'ils aient à payer l'impôt proportionnel sur le produit de leur industrie, non-seulement pour l'exercice 1881, mais, par effet rétroactif, pour l'exercice 1880, et elle l'a fait d'une manière assez grossière par le libellé suivant de la feuille d'avertissement. »

« Les Clarisses, par Flinoise (c'est le nom de la supérieure), exerçant la profession de fabricants de pains d'auvent. »